

CHANGEMENT de dénomination de la rue de la Compagnie en rue Jules OLIVIER.

Le MAIRE. - Des collègues et moi-même nous nous sommes attachés à ce que soit perpétué à la Réunion et surtout à Saint-Denis la mémoire de celui qui pendant près de neuf années a consacré toute son activité et surtout tout son cœur au mieux être de tous nos compatriotes. Je devrais dire sacrifier plutôt que consacrer puisqu'il est mort dans l'accomplissement de son absorbante tâche de Sénateur-Maire. Le moins que nous puissions faire à cet égard, c'est de donner son nom à une des rues du Chef-Lieu.

J'avais cru qu'en donnant son nom à la rue de la Compagnie, c'est à dire à celle qui longe en partie notre Hôtel de Ville où notre regretté Sénateur-Maire a déployé une activité que ni l'âge, ni les soucis avaient à un moment quelconque abattu, nous aurions associé davantage le souvenir de M. OLIVIER à cette Mairie, objet de tout son dévouement. Certains notables dont l'attachement à M. OLIVIER ne saurait être mis en doute m'ont cependant fait remarquer que nous ne saurions sans porter atteinte au passé vouer à l'oubli la célèbre Compagnie des Indes qui a oeuvré grandement pour le développement de la Réunion, qu'il conviendrait plutôt de débaptiser la rue Charles Gounod, ce grand musicien qui, n'ayant aucune attache avec la Réunion, doit être honoré sur le plan national.

De plus lorsqu'il s'est agi de donner le nom de Victor Mac Auliffe à la rue de la Compagnie, notre Collègue LAPIERRE a fait remarquer que l'autorité de tutelle n'avait donné son acquiescement que pour une portion de ladite rue, le Ministère intéressé entendant voir la Colonie d'alors conserver le souvenir de la Compagnie des Indes.

En résumé, je demande de donner le nom de Jules OLIVIER à la rue Charles GOUNOD.

Mme AMELIN. - Pour le moment c'est assez délicat de discuter de cette question, la mort de M. OLIVIER étant trop récente. Notre groupe se trouve donc devant une situation d'autant plus embarrassante que nous avons rendu hommage à M. OLIVIER, le jour de sa mort.

Nous aurions souhaité que cette question ne fût pas portée, du moins pour le moment, à l'ordre du jour.

D'autre part on nous propose à l'instant le changement de dénomination de la rue Charles Gounod alors qu'il avait été question dans l'ordre du jour de la rue de la Compagnie. Il faut que nous ayons le temps d'y réfléchir. Aussi je vous prie de renvoyer à une date ultérieure la discussion de cette affaire et pour cela je demande que ma proposition soit mise au vote et au vote secret.

D'ailleurs Monsieur le Maire notre groupe n'est pas le seul à demander à surseoir à la discussion de cette question. J'ai lu dans un journal local qu'un autre groupe du Conseil Municipal était du même avis que le nôtre.

Le MAIRE. - Ce journal, si j'ai bonne mémoire, s'intitule "LA DEMOCRATIE" et son Directeur que je sache est bien notre collègue SALEZ. Nous ne pouvons, ma collègue, faire état de l'opinion de ce que vous appelez le second groupe qui n'est et n'a jamais été représenté à cette assemblée. Combien j'aurais été ^{ou} heureux d'entendre notre collègue SALEZ développer ici les raisons qui militent en faveur de la publication de cet entrefilet qui légalement est de son cru puisque son auteur n'a pas eu l'élémentaire courage de le signer. Le fait par lui de s'être abstenu de venir aujourd'hui implique, vous le reconnaîtrez avec moi, ma collègue, que les arguments invoqués par le journal de notre collègue, M. SALEZ, sont ... sans fondement.

Mesdames, Messieurs, je vous demande de bien vouloir vous prononcer, à main levée, pour ou contre le vote secret.

A la majorité la proposition de Madame AMELIN est repoussée.

Le MAIRE met donc aux voix la dénomination de la rue Char- en rue Jules OLIVIER.

Adopté à la majorité.

Mme AMELIN déclare que ses collègues et elle-même ont été contraints pour les raisons sus indiquées de voter contre

*et soumis à l'approbation
Monsieur le Préfet
par le 26 Décembre 1955
le Secrétaire Général
signé: R. P. Dub...*

*Approuvé
par M. le Préfet
le 28 Décembre 1955
Signé: S. Philip...*